



**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Grille tarifaire 2023**

*(Délibérations du 24 novembre 2022 – 2022-11-DELA-120 –  
2022-11-DELA-121)*

Prestations	Tarifs 2023	Observations
Contrôle de conception	89 €	Vérification préalable du Projet : instruction administrative
Contrôle de conception complémentaire	44 €	Suite à un contrôle de conception initial, changement de projet d'assainissement sur le même site et au nom du même pétitionnaire
Contrôle de réalisation	111 €	Vérification de l'exécution des travaux
Diagnostic vente	163 €	Diagnostic du fonctionnement de l'installation en vue de la vente de l'habitation
Contrôle de fonctionnement (annualisé)	14,90 €	Vérification du fonctionnement périodique de l'installation
Contrôle de fonctionnement	116 €	Vérification du fonctionnement périodique de l'installation (habitations avec puits, installations collectives et habitations alimentées par CEBR)
Contrôle de raccordement sur assainissement existant, assainissement groupé ou station agricole	33 €	Contrôle du raccordement des eaux usées d'une habitation sur une installation d'assainissement existante déjà contrôlée
Déplacement sans intervention	22 €	Déplacement inutile du fait de l'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès. Celle-ci est facturée dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile
Contre-visite suite à contrôle de fonctionnement et réalisation	56 €	Contrôle complémentaire sur site dans l'année suivant le contrôle de fonctionnement, dans le cadre de travaux mineurs ne nécessitant pas une réfection complète
Pénalité	400 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 100 % la 1 <sup>ère</sup> année
Pénalité	600 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 200 % la 2 <sup>ème</sup> année
Pénalité	800 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 300 % la 3 <sup>ème</sup> année
Pénalité	1 000 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 400 % la 4 <sup>ème</sup> année et les années suivantes

